

RELATIONS PRESSE CONFEDERALES



Communiqué de presse

Hong Kong : chasse aux syndicalistes même en exil !

La CGT dénonce l'acharnement des autorités chinoises

Depuis le 1^{er} juillet 2020, Hong Kong se voit appliquer la loi sur la sécurité nationale chinoise, loi qui prive tous les habitants de Hong Kong des droits et libertés fondamentales. La CGT dénonce le mandat d'arrêt prononcé par les autorités hongkongaises, le 3 juillet 2023, à l'encontre de Christopher Mung et de sept militants.

La CGT a, dès l'adoption de la loi sur la sécurité nationale, dénoncé ses dispositions liberticides et l'instrumentalisation de cette loi à des fins de répression, entre autres, syndicale. Cette loi a, ainsi, mis fin à la liberté syndicale, au droit de manifester mais aussi au droit de grève.

Trois ans après l'adoption de cette loi, le bilan est lourd pour le syndicat hongkongais : après l'arrestation et l'emprisonnement de différents leaders syndicaux hongkongais, HKCTU (confédération syndicale de Hong Kong) et la plupart des syndicats n'ont finalement eu d'autres choix que de s'auto-dissoudre.

Certains militants ont été forcés à fuir Hong Kong vers d'autres pays pour continuer leurs luttes. C'est le cas de Christopher Mung, syndicaliste hongkongais, en exil depuis 2011, et directeur de l'Observatoire des droits des travailleurs à Hong Kong, visé, aujourd'hui, avec 7 défenseurs des droits, par un mandat d'arrêt pour incitation à la sécession. Une prime d'1 million de HK\$ (près de 120 000 euros) est promise pour chacune des arrestations.

La Chine, contrairement à toutes les conventions internationales érigées par l'ONU et ses 193 pays membres, considère que la loi sur la sécurité nationale s'applique même à l'étranger pour tout ressortissant chinois ou ancien ressortissant chinois, mettant en danger nos camarades en exil.

Les syndicalistes Hongkongais ne sont donc pas en sécurité, même en exil !

Christopher Mung a créé un institut pour continuer à porter la voix des travailleurs hongkongais et alerter sur la situation dramatique à Hong Kong. Il est intervenu, en France, à de nombreuses reprises et participait encore jeudi 29 juin 2023 à un rassemblement de soutien co-organisé à Paris par la CFDT, la CGT, FO et la CSI pour faire connaître l'état des libertés syndicales à Hong Kong.

Aucun militant ne doit être inquiété, incarcéré, torturé ou tué en raison de son engagement, notamment syndical. La CGT demande à la France de rappeler aux autorités de Hong Kong le respect de leurs engagements internationaux notamment la Convention n°87 sur la liberté syndicale de l'Organisation Internationale du Travail ou encore le Pacte international relatif aux droits civils et politiques des Nations Unies.

La CGT demande à la France d'œuvrer au niveau national, européen et international, pour obtenir l'abrogation immédiate des 8 mandats d'arrêt émis par les autorités de Hong Kong et réitère son appel pour la libération immédiate de tous les militants syndicaux emprisonnés.

Montreuil, le 5 juillet 2023